

COMMUNE DE LE DOULIEU
MAIRIE
59940 LE DOULIEU
TELEPHONE : 03.28.48.85.21
TELECOPIE : 03.28.48.55.21

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE DOULIEU
DU LUNDI 20 OCTOBRE 2014 à 19 Heures 30 EN MAIRIE DE LE DOULIEU

CONVOCAION DU 10 Octobre 2014

PRESENTS : D. WALBROU – B.DELANGUE – D. VILBOIS – D. VANKEMMEL - H. CARON –
A. DEGRYSE – L. STRECK – S. PETITPREZ - F. LEFEBVRE - C. PLANQUE - Y. LEMAITRE -
C. GRIGNON – N. LESAGE (13)

ABSENTS EXCUSES : J. DEGRYSE donne procuration à D. WALBROU - C. LAPAILLE donne
procuration à H. CARON (2)

SECRETAIRE DE SEANCE : S. PETITPREZ

A L'ORDRE DU JOUR :

**2014/124 : Approbation des propositions suite à la réunion de la commission des travaux des Jeudis 2
et 9 Octobre 2014**

1. Visite de la salle des fêtes « le Pérou » : 19 heures

- a. **Extension des sanitaires et mise aux normes handicapés** - différences de niveau avec
éventuellement la pose d'un nouveau carrelage - pose de cuves pour la récupération des
eaux de pluie : garderie, salle des fêtes, salle polyvalente.

Monsieur Joël DEGRYSE, adjoint aux travaux est chargé de faire établir un devis pour la
démolition, la fourniture et la pose d'un nouveau carrelage dans les deux salles pour la réunion du
Jeudi 9 Octobre 2014. Selon le plan établi par Madame Coralie DURIEZ, la surface serait d'environ
266 m². Le Conseil Municipal est en attente d'un complément d'information de la part du maître
d'œuvre, Coralie DURIEZ :

- Emplacement de la sortie de secours de la grande salle, présentation d'une solution d'accès ne
gênant pas l'entrée du hall de la garderie ;
- Chiffrage de l'ouverture entre les deux salles et présentation d'une simulation en 3 dimensions
du rendu de cette ouverture. Dans un second temps, il sera étudié l'impact de cette
ouverture éventuelle sur les aménagements à envisager (cloisons, nuisances sonores, scène,
vidéo-projection et rideaux ...).

Monsieur Michel SALOMEZ, secrétaire de mairie, précise qu'il conviendra certainement de
déposer une demande de permis de construire modificatif. Le délai d'instruction risque d'être
relativement long car c'est une demande d'autorisation de construire qui devra être réétudiée par
différents services :

- Madame ou Monsieur l'architecte des bâtiments de France ;
- la commission de sécurité de la Sous-préfecture de Dunkerque ;
- la commission d'accessibilité.

Lors de l'instruction de la demande de permis de construire (origine), les différents services
avaient des avis complètement divergents. Le délai d'instruction a été supérieur à une année.

b. **Extension des sanitaires et mise aux normes accessibilité**

Les sanitaires et annexes auront une superficie de 6X15m

Les plans seront réétudiés la semaine prochaine afin de vérifier s'il est possible de diminuer le
nombre d'urinoirs et de créer éventuellement deux fenêtres dans les toilettes : une côté homme et une
côté femme. Dans cette hypothèse, une demande de permis de construire modificatif serait obligatoire.
Il conviendra donc de décider ou non cette modification qui pourrait avoir un impact irréversible sur
le versement de la subvention.

Le projet actuel sans modification : fenêtres, carrelage, chauffage coûterait 207 995,43 Euros.

.../...

Il serait intéressant d'obtenir une ou des aides financières dans le cadre des réserves parlementaires. Des dossiers seront déposés dans ce sens.

2. Salle polyvalente « Joseph PETITPREZ »

a. Acquisition de tapis et chariots de rangement

La Commission approuve l'acquisition de quatorze tapis, d'un enrouleur et d'un stockeur pour 6 rouleaux.

La commission de sécurité accepte le stockage du matériel dans la salle polyvalente. Mais sur proposition de Monsieur le Maire pour des raisons de sécurité, et compte tenu du fait que ces revêtements de sol seront utilisés moins de dix fois par an, la commission propose de stocker l'ensemble du matériel dans l'atelier municipal.

La commission souhaite que Monsieur DEGRYSE, adjoint aux travaux, sollicite un second devis pour des rouleaux de largeur de 2m, avec le matériel correspondant pour comparer. Par rapport à la surface, il semble beaucoup plus approprié pour les membres de commission des rouleaux d'une largeur de deux mètres.

b. Rideaux + armoires de rangement (associations, écoles)

Le Conseil Municipal approuve l'achat de rideaux pour équiper les fenêtres non couvertes.

Le devis SONOLYS a été accepté pour l'achat de rails et de rideaux pour un montant TTC de 4 828,48 Euros. La commission missionne Monsieur Daniel VILBOIS chargé des relations avec les associations et responsable de la salle polyvalente «Joseph PETITPREZ » de sélectionner dans le devis les rideaux qu'il juge utile d'acheter.

c. Monnayeur : modification de la durée de fonctionnement avec un jeton : deux heures au lieu d'une

La durée de fonctionnement est actuellement de 99 minutes et cela reste satisfaisant.

Si le problème d'éclairage viendrait à persister, il serait judicieux d'envisager un devis pour un détecteur de présence (pas un détecteur de mouvements) dans la salle et de luminosité.

d. marquage au sol

Monsieur Joël DEGRYSE informe ses collègues que deux devis sont actuellement en cours d'élaboration

3. Création d'une voie privée provisoire entre l'atelier municipal et la résidence Bayard

Monsieur Joël DEGRYSE informe la commission que les travaux de création d'une voie privée provisoire ont été effectués pour un coût inférieur à 7.000 euros.

4. Vestiaires et stade avec les terrains de football

a. Eclairage balisage piste

Des demandes devis de balisage ont été réalisées et une recherche des références est en cours auprès des communes voisines.

Il a été étudié des lampes de sol pour le balisage (coût de 20 000€ environ) reliées à des détecteurs de présence avec une temporisation adaptée.

Les propositions dans le cadre de l'étude «cadre de vie» sont en attente concernant l'implantation des terrains de tennis.

b. Réfection des sanitaires, installation d'une cuve à eau et étude chauffage

La commission a approuvé le projet d'intégration de toilettes handicapées et des toilettes normales en utilisant le local WC actuel et le local voisin actuellement affecté pour le stockage peinture et de marque au sol.

Monsieur Joël DEGRYSE, adjoint aux travaux, présentera un projet de plan d'aménagement lors de la prochaine réunion de la commission.

La récupération d'eau pluviale et son utilisation pour usages divers (nettoyeur haute pression, sanitaires) reste à l'étude, ainsi qu'éventuellement un autre mode de chauffage.

c. Remplacement des buts au terrain de football

Suite à une visite d'un organisme de contrôle et de sécurité, le rapport de contrôle laisse apparaître qu'il est nécessaire de changer certains buts et les filets.

Certains buts sont en attente d'acquisition et les filets sont commandés.

La peinture des deux grands buts est prévue pour le printemps. Un chiffrage de ces travaux sera réalisé courant octobre 2014.

d. Remplacement de la clôture côté champs

La clôture d'un terrain de football côté champs est très endommagée. Après discussion, les travaux sont envisagés pour le printemps 2015. Un devis estimatif sera sollicité prochainement pour établir le budget 2015.

e. Remplacement éventuel de la main courante 1^{er} terrain

Ces travaux n'étant pas prioritaires, ils seront à envisager en 2015 ou les années à venir. Les réparations d'urgence seront réalisées dès que possible.

5. Mairie

a. Installation de volets roulants électriques

Deux devis ont été effectués pour l'école et la Mairie, concernant la motorisation des volets roulants actuels pour la mairie et l'école Marguerite Yourcenar et également le changement des volets roulants pour les toilettes et la troisième classe..

Le devis de la Société Art Vérandas s'élève à 33.324 € TTC et celui de l'entreprise POMART à 29.517,54 € TTC. La commission retient le devis le moins élevé.

Le Conseil Municipal confirme le choix de la commission et sélectionne l'entreprise POMART pour un montant de 29.517,54 €.

b. travaux de réhabilitation et d'accessibilité (plan)

Il est à prévoir une visite complète des locaux de la mairie lors de la prochaine réunion de la commission municipale afin de bien visualiser les locaux de la mairie et d'envisager les travaux nécessaires.

La réunion est programmée le mercredi 22 octobre 2014.

Une aide financière de 50 000€ pourrait nous être versée à condition que les travaux soient effectués dans les deux ans à compter du 07/01/14 soit au plus tard le mandatement de toutes les factures pour le 30 Novembre 2015. Un courrier sera envoyé pour obtenir un délai supplémentaire de réalisation des travaux.

6. Cimetière

a. Circuit d'alimentation en eau pluviale du cimetière

Les travaux du circuit d'alimentation ont été effectués. La mise en service sera réalisée le lundi 6 Octobre 2014 et un panneau indiquant que l'eau est non potable sera apposé.

b. nettoyage du monument des prêtres

Le nettoyage à haute pression du monument des prêtres sera réalisé avant la Toussaint par les agents techniques.

Le Conseil Municipal décide de procéder au nettoyage des 3 monuments avec un décapant approprié, non nuisible pour l'environnement.

c. Débroussaillage du terrain nouveau cimetière

Le terrain du nouveau cimetière a été débroussaillé et engazonné.

d. allée côté droit à remettre en état et ajouter des cailloux

La société Colas Ramon a remis en état le côté droit et a ajouté des cailloux.

e. Plantation d'une haie côté des logements

La plantation d'une haie au nouveau cimetière du côté des habitations sera réalisée avant fin Novembre 2014.

7. Monument rue du Calvaire

Il est nécessaire de remettre le monument rue du Calvaire en bon état, c'est pourquoi plusieurs devis sont en attente de réception pour inscription éventuelle au budget primitif 2015.

8. Ecole Marguerite Yourcenar

a. Installation de volets roulants électriques

Le devis concernant l'installation de volets roulants électriques a été accepté.

b. Remise en état terrain voisin à l'école et attenant au logement 97, rue Louf

De la terre et du gazon ont été nécessaires pour remettre en état le terrain qui avoisine l'école et attenant au n° 97, Rue Louf.

c. Achèvement des travaux des sanitaires à l'École Marguerite Yourcenar

Compte tenu des conditions climatiques favorables aux travaux des extérieurs et compte tenu du fait que deux agents techniques ont été en congé ordinaire, les travaux seront terminés aux vacances de la Toussaint.

d. cimenter le bas du mur de la mairie côté cour de l'École Marguerite Yourcenar

Monsieur Joël DEGRYSE, adjoint explique que suite aux travaux de réfection de la cour de l'École, le bas du mur (ciment) de la mairie a souffert. Le cimentage du bas du mur était déjà faïencé, et suite au décaissement de la cour, il s'est complètement détérioré. Les travaux de cimentage de ce mur n'étant pas urgents, ils sont programmés pour mars-avril 2015.

e. Isolation des combles non aménageables de la troisième classe et des sanitaires

Monsieur le Maire insiste pour que les travaux d'isolation soient réalisés pendant les vacances de la Toussaint afin que la commune bénéficie le plus rapidement des économies suite aux travaux d'isolation. En une journée, ces travaux d'isolation peuvent être réalisés. L'adjoint au Patrimoine précise que le planning ne permet pas leur réalisation et qu'ils sont reportés aux vacances de Noël.

9. Création d'une plateforme bétonnée à la réserve municipale pour installer deux containers à verre, en remplacement de celui installé sur la place

Les deux containers à verre seront installés sur une même plateforme bétonnée à la réserve municipale. Sur les recommandations de NOREADE, il n'est plus envisageable de maintenir le container à verre sur la place. A cet endroit, des fosses existent avec plusieurs pompes. NOREADE doit assurer la maintenance de ces différents matériels et le container à verre gêne ces interventions.

10. Construction d'un quai de déchargement destiné aux doulieusiens pour les bennes à végétaux

Suite aux nombreuses remarques reçues des utilisateurs des bennes à végétaux, Il s'avère judicieux de fabriquer un nouveau quai de déchargement destiné aux doulieusiens pour transvider leurs végétaux dans les bennes, beaucoup plus facile d'accès. Des modèles se trouvant dans les communes voisines : Vieux-Berquin, Merris et Flêtre seront visités afin de sélectionner le modèle le plus pratique ou éventuellement faire une association des trois pour aboutir à un quai très pratique offrant le maximum de sécurité pour les usagers.

11. Entretien et réparations de plusieurs équipements au plateau multisports

Concernant le plateau multisports, des filets et des paniers de basket sont à réparer. Monsieur Joël DEGRYSE a envoyé le bon de commande. Monsieur le Maire précise qu'il l'a signé mais souhaite que la prochaine fois plusieurs devis soient sollicités.

12. Terrain de tennis ;

a. Haies du terrain de tennis à enlever

La commission décide que la haie située au fond du terrain de tennis soit retirée et qu'elle soit remplacée par une clôture grillagée et des filets, celle côté cimetière est à tailler.

13. Travaux enfouissement rue de l'Eglise : Percement des murs (église et presbytère)

La date des travaux concernant l'enfouissement des réseaux dans la rue de l'Eglise est prévue le mercredi 8 Octobre 2014.

14. Remplacer la haie de la Grand Rue face à la résidence BAYARD

Il serait judicieux de remplacer la haie de la Grande Rue face à la résidence Bayard par des plantations plus petites car celles en place présentent un danger pour les automobilistes. La commission décide que dès le mois de Novembre, de nouvelles plantations seront achetées et installées.

Après débat, le Conseil Municipal décide de mettre en attente ce remplacement et de soumettre celui-ci à une proposition de Madame Claudine ARMBRUSTER, paysagiste intervenant dans l'étude « Cadre de Vie ».

15. Questions et informations diverses.

D'autres problèmes ont été soulevés par les membres de la commission :

- le fourreau électrique vert de la friterie se trouvant sur le domaine public communal : Monsieur le Maire va évoquer la question lors de l'entretien qu'il aura prochainement avec les gérants de la friterie ;
- Les travaux de couverture de la maison située au N° 97, rue Louf : le devis le moins disant est accepté et les travaux devront se réaliser entre le 3 et le 28 Novembre 2014 ;
- la pose d'une glissière de sécurité rue Louf entre le logement de Monsieur et Madame Jean WALBROU et l'exploitation agricole de Monsieur Francis SALOMEZ sera installée : Monsieur Joël DEGRYSE, adjoint, précise que la glissière est commandée et qu'elle sera posée le plus rapidement possible pour des raisons de sécurité ;
- un devis sera sollicité pour le changement de l'ensemble des canons des portes avec une seule clé pour les locaux de l'école Marguerite Yourcenar, sauf pour le bureau de la direction ;
- les réfections des peintures des toilettes de la garderie ainsi que celle des menuiseries de l'ancien Presbytère seront programmées au cours de l'année 2015 ;
- des réparations (signalétiques, interventions électriques) sont à réaliser suite au passage du bureau de contrôle SOCOTEC – Monsieur le Maire souhaite que des demandes de devis soient réalisés pour maîtriser ces dépenses de fonctionnement ;
- Pour des raisons d'accès à la Résidence de la Motte, la bande jaune face au salon de coiffure (rue de l'école) sera maintenue. Au niveau de la résidence Les Marguerites, la commission décide d'implanter des bandes jaunes également dès que possible, ce qui permettra une meilleure cohérence des différents sorties ;
- Suite à des malfaçons, la réfection du revêtement de la cour d'école Marguerite Yourcenar est programmée pendant les vacances de la Toussaint soit le lundi 20 Octobre 2014.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les études et travaux envisagés.

2014/125 : Liste des travaux et des achats de matériels pour préparer le budget primitif 2015 et avec leur chiffrage

Monsieur le Maire relance tous les adjoints pour solliciter un chiffrage des projets d'acquisition de matériels ou de travaux pour les années 2015 et 2016. Il est souhaitable que tous les devis soient réceptionnés avant le 15 décembre 2014 pour préparer le Budget Primitif 2015.

L'objectif consiste à faire en sorte que le budget 2015 puisse faire face à toutes les dépenses nécessaires en cours d'année. Toutes les dépenses de l'année doivent être chiffrées afin que la Commission des Finances puisse les priorisées facilement.

2014/126 : Définition des priorités de demande de travaux de gravillonnage pour 2015 (liste)

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur Henri CARON fasse un point avec les représentants de la CCFI afin de sélectionner les routes communales à entretenir et à gravillonner aux cours des prochaines années.

2014/127 : Définition des priorités de demande de travaux de curage pour 2015 (liste)

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur Henri CARON fasse un point avec les représentants de la CCFI afin de sélectionner les fossés communaux à entretenir et à curer aux cours des prochaines années.

2014/128 : Approbation des propositions suite à la réunion de la commission communication et bulletin municipal

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Delphine VANKEMMEL qui donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission communication et bulletin municipal.

Lors de cette réunion, il a été décidé le contenu du prochain bulletin d'information. Les thèmes habituels seront abordés : les échos du Conseil, les informations communales, les informations intercommunales et la vie associative.

Une page spécifique sera consacrée à la commémoration du 11 novembre (le centenaire 1914-2014).

Après discussion, deux thèmes supplémentaires seront ajoutés : une page réponse aux courriers des douliensiens et une page « opération voisins vigilants ».

Toutes les informations doivent être parvenues en mairie pour le jeudi 6 novembre 2014.

Une réunion est programmée pour le lundi 10 novembre 2014 à 19H30 pour la mise en page.

2014/129 : Virements de crédits entre articles et donc délibération budgétaire modificative (D.M)

Monsieur le Maire explique que suite aux décisions prises par le Conseil Municipal entre avril et septembre 2014, il convient de procéder à des virements de crédit pour faire face aux nouvelles orientations.

AUGMENTATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

C/2315 COUR ECOLE MARGUERITE YOURCENAR + ACCES
RESIDENCE BAYARD + 30.000 euros

REDUCTION DES DEPENSES D INVESTISSEMENT

C/2313 TRAVAUX BA : 295.000 – 265.000 euros - 30.000 euros

LA SECTION D INVESTISSEMENT RESTE A 1.000.000 euros

ARTICLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES) A ALIMENTER :

C/6042 : achat de prestation de services :	+ 9.000 euros
C/60623 : alimentation restaurant scolaire municipal	+ 22.200 euros
C/60631 : produits d'entretien :	+ 500 euros
C/60636 : vêtement de travail :	+ 300 euros

TOTAL : 32.000 euros

ARTICLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES) A DEDUIRE

C/022 – DEPENSES IMPREVUES :	- 9.000 euros
C/61523 – ENTRETIEN VOIRIE ET RESEAUX :	- 3.000 euros
C/6411 – PERSONNEL TITULAIRE :	- 20.000 euros

TOTAL : 32.000 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de son maire.

2014/130 : Approbation du marché pour l'étude de faisabilité pour les équipements et bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation faite pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour les équipements et bâtiments communaux.

La commission des appels d'offres s'est réunie le vendredi 17 octobre. Monsieur le Maire précise que seules deux propositions ont été reçues.

L'entreprise retenue par la commission est l'Agence HOUYEZ à BOUVINES pour un montant de 14.700,00 €HT, soit un montant TTC de 17.640,00 €. L'Agence HOUYEZ a obtenu 19,5/20 et la société concurrente 14/20.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision de la commission des appels d'offres et autorise Monsieur le Maire à confier cette mission à l'Agence HOUYEZ.

Une réunion est prévue le 6 novembre 2014 à 8H30 en mairie en présence de la municipalité, de Mme DEL LITTO du Conseil Général et de l'Agence HOUYEZ.

2014/131 : Demande de matériel informatique pour l'Ecole Marguerite Yourcenar

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'Ecole Marguerite Yourcenar relative au renouvellement du matériel informatique. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition de quatre ordinateurs portables.

2014/132 : Présentation du compte de gestion de l'Ecole Publique Marguerite Yourcenar et comparaison par rapport à l'année précédente

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'Ecole Marguerite Yourcenar.

La participation communale pour l'année scolaire 2013-2014 passe de 54.842,99 € à 54.747,14 €, soit 576,29 € par enfant.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce compte de gestion.

2014/133 : Présentation du compte de gestion de l'Ecole Privée Louise Jonglez et comparaison par rapport à l'année précédente

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'Ecole Louise Jonglez qui ne reprend que les dépenses prises en charge par le budget communal.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les dépenses de fonctionnement passent de 12.066,44 € à 15.432,71 €, soit 146,96 € par enfant.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce compte de gestion.

.../...

2014/134 : Attribution de l'aide financière dans le cadre du contrat d'association avec l'École Louise Jonglez

Monsieur le Maire précise que la différence entre le coût de prise en charge sur le budget communal d'un enfant de l'École Publique Marguerite Yourcenar et celui d'un enfant de l'École Privée Louise Jonglez est de 429,31 € (576,29 € - 146,98 €). La nature des dépenses prises en charge par le budget communal n'est pas la même pour l'École Publique Marguerite Yourcenar et l'École Privée Louise Jonglez. Les dépenses de personnel sont imputées directement sur le budget de l'École Privée à titre d'exemple.

Considérant qu'il y avait 105 enfants inscrits à l'École Privée Louise Jonglez au cours de l'année scolaire 2013-2014, cela implique le versement d'une subvention compensatoire de 45.077,10 € (429,31 x 105).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme le versement de la subvention au bénéfice de l'Association Ecole et Famille pour un montant de 45.077,10 €.

2014/135 : Présentation du compte de gestion du restaurant scolaire municipal et comparaison par rapport à l'année précédente

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du restaurant scolaire municipal.

La différence à la charge de la Commune est de 4,00 € par repas car le prix de revient, toutes charges comprises, est de 7.46 € par repas pour 16.113 repas pour l'année scolaire 2013-2014.

La participation financière communale s'élève à 64.489,34 € pour l'année scolaire 2013-2014 alors qu'elle s'élevait à 50.817,59 € pour l'année scolaire 2012-2013.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce compte de gestion.

2014/136 : Présentation du compte de gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le mois de Juillet 2014 par rapport à Juillet 2013

Le compte de gestion pour l'accueil de loisirs sans hébergement sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

2014/137 : Demande de création d'une association sportive

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Monsieur DESMET qui souhaite la création d'une association de self-défense. Le Conseil Municipal charge Monsieur Daniel VILBOIS, adjoint aux fêtes, responsable des associations et président de l'AJL d'analyser avec le demandeur les points suivants :

- Le planning d'occupation de la salle polyvalente en concertation avec les autres associations utilisatrices ;
- La définition d'un créneau horaire ;
- Les tranches d'âges du public concerné ;
- La réalisation d'un sondage auprès du public concerné ;
- L'organisation d'une démonstration pendant l'ALSH de l'AJL pendant la 1^{ère} semaine des vacances de Noël (initiation).

Lorsque ces points auront été mis en œuvre, le Conseil Municipal donnera sa position définitive.

2014/138 : Travaux dans un logement rue Louf

Monsieur le Maire informe ses collègues que le logement situé 97 rue Louf sera disponible début novembre 2014. Compte tenu des travaux à réaliser dans ce logement et des travaux de rénovation des locaux administratifs de la mairie, le Conseil Municipal décide de ne pas le relouer pour l'instant.

2014/139 : Heures complémentaires pour des agents

Monsieur le Maire informe ses collègues que plusieurs agents (Mesdames Caroline VANBELLE, Sylvie BURET, Laura KASNY, Cathy DUPONT, Cathy DUTHOIT, Véronique SAINTENOY) ont réalisé des heures complémentaires au cours du mois précédent notamment pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire pour la rémunération de ces heures complémentaires.

2014/140 : Versement de la subvention à l'A.J.L.

Monsieur le Maire explique que la Commune de LE DOUIEU a reçu une aide financière versée par la Caisse d'Allocation Familiales, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (C.E.J.) mais pour les activités réalisées par l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) le mercredi après-midi et pendant les petites vacances scolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le reversement de 7.332,63 sur 32.112,90 € reçu sur le P 503 au bénéfice de l'Association Jeunesse et Loisirs.

2014/141 : Friterie : demande de renouvellement du bail

Monsieur le Maire donne lecture du commerçant qui a installé sa friterie sur la place depuis plusieurs années. Celui-ci souhaite bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2015 du renouvellement de son emplacement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement du bail pour l'emplacement friterie.

2014/142 : Demande d'annulation de location de la salle des fêtes « le Pérou » le samedi 11 octobre 2014

Monsieur le Maire donne lecture du courrier pour la location de la salle des fêtes « le Pérou » du 11 octobre 2014. Après un long débat, une décision qui pourrait créer un précédent avec lors des prochaines demandes de remboursement de caution des difficultés à analyser les justificatifs, le Conseil Municipal décide finalement de s'en tenir au règlement de location de salle aux particuliers. Le règlement sera joint au courrier de réponse.

2014/143 : SIECF : Délibération à prendre

Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues l'appel à projets lancé par le SIECF (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre) à la fois pour des travaux de bâtiments et à la fois pour des travaux d'éclairage public. Pour les deux domaines, l'objectif consiste à diminuer les consommations énergétiques des collectivités locales.

Objet : Travaux de remplacement du chauffage dans la salle des fêtes suite au renouvellement du carrelage

Appel à projets du SIECF « Maîtrise de la demande en énergie »

Monsieur WALBROU Dominique, Maire de la commune de LE DOULIEU rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce deux compétences principales à savoir celle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et celle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Ensuite, Monsieur WALBROU Dominique, le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de remplacement du chauffage dans la salle des fêtes suite au renouvellement du carrelage. Ces travaux ont vocation à réduire la demande en énergie et/ou sont particulièrement vertueux en matière énergétique.

Monsieur WALBROU Dominique, le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peuvent entrer dans le cadre de l'appel à projet lancé par le SIECF au titre de la maîtrise de la demande en énergie.

Monsieur WALBROU Dominique, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ces travaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet exposé dans présente délibération ;

.../...

- Autorise Monsieur WALBROU Dominique, le Maire à déposer une demande de prise en charge au SIECF, dans le cadre de l'appel à projet « Maîtrise de la demande en énergie » ;
- Accepte le règlement de l'appel à projet « Maîtrise de la demande en énergie » ;
- Note que le SIECF collectera et mutualisera tous les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SIECF.

2014/144 : CCFI : Rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées du 30/09/2014 – proposition d'évaluation des charges transférées

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui stipule qu'est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, à l'exclusion de ceux mentionnés au 5° du I de l'article 1379-0 bis, et les communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu les réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 22/09/2014 et 30/09/2014.

Vu le rapport rédigé par la Commission, qui a pour objet, de faire une proposition pour l'évaluation des charges qui seront en compte dans le calcul de l'attribution de compensation aux communes.

En application des dispositions de l'article 183 de la loi 2004-809 du 13/08/2014, s'agissant d'une dérogation aux modalités classiques de modification de l'attribution de compensation, le conseil communautaire devra statuer à l'unanimité de ses membres en tenant compte du présent rapport.

Il revient aux conseils municipaux des communes membres de donner leur accord sur cette proposition, à la majorité qualifiée des conseils municipaux (soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale, soit plus de la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale).

L'accord sans réserves de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres entraîne l'approbation du rapport.

La demande d'ajustements de la majorité qualifiée des conseils municipaux entraîne la rédaction d'un nouveau rapport par la Commission d'évaluation des transferts de charges et une nouvelle délibération de l'ensemble des conseils municipaux, jusqu'à accord, dans les mêmes termes, de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

L'adoption, par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, de la proposition de la commission permettra au Conseil Communauté de calculer l'attribution de compensation qui sera notifiée par la communauté de communes aux communes membres.

Il vous est proposé de donner un avis sur la proposition effectuée par la Commission d'évaluation des transferts de charges.

Entendu l'exposé de Monsieur Dominique WALBROU, le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT en date du 30/09/2014.

LE MAIRE,

Dominique WALBROU

